



**Conseil Scientifique**  
Domaine de la Santé

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DOMAINE  
DE LA SANTÉ**

LUXEMBOURG, LE 16 MARS 2022



**Rédaction :** Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

**Destinataires du document :**

Membres du Conseil scientifique  
Madame Paulette LENERT, Ministre de la Santé  
Monsieur Claude HAAGEN, Ministre de la Sécurité sociale  
Direction de la Cellule d'expertise médicale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique. Il a été validé en séance plénière du 16 mars 2022.

## Contenu

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 .....	1
.....	1
1. OBJECTIF DE CE RAPPORT .....	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE .....	4
LÉGISLATION .....	4
Législation applicable .....	4
Mission .....	4
Vision.....	4
Positionnement du Conseil scientifique .....	5
ORGANISATION .....	5
Présidence .....	5
Composition .....	5
Secrétariat .....	6
Les groupes de travail.....	6
Partenaires .....	8
Budget .....	9
3. NOS RÉSULTATS .....	10
LES RÉUNIONS.....	10
LES PUBLICATIONS.....	11
LES VIDÉOS.....	12
AUTRES PUBLICATIONS.....	13
LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS .....	13
LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE .....	14
Secrétariat .....	14
Site internet .....	14
Page LinkedIn .....	14
DynaMed .....	14
Newsletter .....	15
4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2021 .....	15
FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCES .....	15
CONCLUSION .....	15
5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2022.....	16

## 1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2021 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2022.

## 2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

### LÉGISLATION

#### Législation applicable

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS)**, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

#### Mission

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

#### Vision

Les standards de bonne pratique médicale basées sur l'évidence (evidence based medicine – EBM) sont destinés aux médecins comme aux patients et permettent de promouvoir les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge accessible à tous et de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des thèmes qui doivent faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu car les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

## Positionnement du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

## ORGANISATION

### Présidence

En date du 15 janvier 2020, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres réélus pour les années 2020 et 2021 sont les suivants :

- Dr Alexandre BILDORFF, président
- Dr Françoise BERTHET, vice-présidente

### Composition

Le Conseil scientifique se compose de huit membres : 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013, 19 octobre 2015, 11 janvier 2017, 27 mars 2018, 15 avril 2019, 2 septembre 2020 et 21 octobre 2020, sont membres du Conseil scientifique en 2021:

#### Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Françoise Berthet
- Monsieur le Docteur Julien Darmian

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Anne Vergison
- Madame Anne-Cécile Vuillemin

#### Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Robert Apsner
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Madame le Docteur Nadia Wolter-Thoma

#### Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Marie Barth
- Monsieur le Docteur Guy Berchem
- Monsieur le Docteur Alexandre Bildorff
- Monsieur le Docteur René Metz

#### Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Monsieur le Docteur André Folschette (jusqu'au 4 juillet 2021)
- Madame le Docteur Isabelle Ley (à partir du 5 juillet 2021)
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

Depuis octobre 2015, la Cellule d'expertise médicale (CEM) apporte un soutien méthodologique aux travaux du Conseil scientifique et le Dr Isabelle Rolland, chargée de direction de la CEM assiste aux réunions plénières.

#### Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la CEM. A partir de 2019, le secrétariat a été renforcé afin de faire face au travail accru par la gestion du projet de communication et du nombre croissant de groupes de travail mis en place.

Le secrétariat du Conseil scientifique faisant partie des missions de la CEM, les responsabilités incombant au président du CS et la chargée de direction de la CEM ont été clarifiées.

#### Les groupes de travail

En 2021, les groupes de travail suivants ont débuté leurs travaux :

##### ■ GT Cannabis

Ce nouveau groupe de travail se place dans le cadre de la loi permettant l'usage du cannabis médical. Il est chargé d'élaborer une recommandation sur les indications légales de l'usage du cannabis médical en mettant le cannabis en perspective avec d'autres substances et méthodes et en précisant les niveaux d'évidence disponibles et la force des recommandations.

##### ■ GT Hospitalisation à domicile (HAD)

Suite aux travaux d'un groupe de travail au sein de la Direction de la Santé, le CS a mis en place un nouveau GT se penchant sur les questions issues des discussions du GT initial. L'importance d'une bonne définition de ce qui est l'HAD est soulignée. La recommandation devra définir aussi ce qu'une HAD implique en moyens à mettre en œuvre, en vue de permettre au niveau politique une mise en place correcte de ce nouveau type d'hospitalisation et l'adaptation nécessaire aux nouveaux besoins de la législation actuelle. Il faudra éviter que l'HAD soit mise en place dans un but purement commercial et s'assurer que le personnel médical et soignant nécessaire pour encadrer le patient hospitalisé à son domicile soit disponible. Une liaison entre le médecin généraliste et l'hôpital devra être garantie. Il faudra que le patient ait le même accès aux compétences médicales et de soins qu'à l'hôpital.

Le nouveau GT mis en place se concentrera en un premier temps sur l'HAD pour les patients dialysés.



■ GT Immunoglobulines

Au vu du risque de pénurie en immunoglobulines intraveineuses, utilisées en milieu hospitalier, le CS a mis en place un groupe de travail chargé de proposer une priorisation des prescriptions en vue d'éviter le gaspillage de ces médicaments.

■ GT Mort cérébrale

Une initiative mondiale tend pour le moment à définir partout et de manière identique la mort cérébrale selon des critères neurologiques. Il existe en effet actuellement une compréhension et une approche différente pour statuer sur la mort cérébrale et cette initiative mondiale voudrait que tous les pays se mettent d'accord sur des critères minimums pour déclarer une personne en état de mort cérébrale, tout en laissant le choix aux différents pays de définir des règles plus strictes en fonction de ses coutumes culturelles et religieuses.

Sur propositions des membres de la Société luxembourgeoise de Neurologie, le Conseil scientifique a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer une recommandation à ce sujet.

Le Conseil scientifique a décidé en 2021 également

- la création de deux groupes chargés de travailler sur les normes auxquelles doivent répondre les services hospitaliers d'urgence, notamment pour ce qui est des coronaropathies et de la gériatrie
- ainsi que la reconstitution du GT Chirurgie ambulatoire chargé de procéder à la mise à jour de la recommandation publiée en 2014.

Au vu du fait que les coordinateurs de ces trois groupes sont des médecins de la Direction de la Santé, le début des travaux a été remis au printemps 2022, en attendant que la situation sanitaire se détende de nouveau.

- de renforcer le GT Santé de la Femme en vue d'élaborer une recommandation sur la bonne pratique d'une procréation médicalement assistée afin de protéger la santé des femmes concernées.

Ainsi, depuis la création du Conseil scientifique en 2005, les groupes de travail suivants ont été créés :

**1. GTs actifs**

GT Antibiothérapie ambulatoire

GT Antibiothérapie – sous-groupe Lutte contre les infections en milieu hospitalier

GT Autisme

GT Cannabis

GT COVID-19

GT Douleurs thoraciques

GT Hospitalisation à domicile

GT Immunoglobulines

GT Risques vasculaires

**Coordinateurs:**

Dr Thérèse Staub (coord. médical) /  
M. Yves Bruch (coord. admin.)

M. Yves Bruch

Dr Jean-François Vervier

M. Yves Bruch

Dr Alexandre Bisdorff

Dr René Metz

Dr Julien Darmian

M. Yves Bruch

Dr René Metz

GT Stratégies de communication

Dr Alexandre Bisdorff

## **2. GTs en attente de débiter leurs travaux**

GT Chirurgie ambulatoire

Dr Florence Romano

GT Coronaropathies

Dr Julien Darmian

GT Gériatrie

Dr Julien Darmian

## **3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2021**

GT Diabète

Dr Françoise Berthet

GT Don de sang

Dr Paul Courrier

GT Imagerie médicale <sup>1</sup>

Dr Alexandre Bisdorff

GT Immunomodulateurs

Dr Françoise Berthet

GT Info Patients

Dr Alexandre Bisdorff

GT Lombalgies

Dr Alexandre Bisdorff

GT Mort cérébrale

Dr René Metz

GT Neurologie / sous-groupe AVC

Dr Dirk Droste

GT Obésité

Dr Isabelle Rolland

GT Oncologie<sup>2</sup>

Dr Guy Berchem

GT Prévention en médecine générale

Dr Isabelle Rolland

GT Révision signification niveaux d'évidence et grades

Dr Alexandre Bisdorff

GT Santé de la femme (Violences gynécologiques et obstétriques)<sup>3</sup>

Dr Isabelle Rolland

GT Troubles du sommeil (anc. Psychotropes)

M. Marcel Bruch

## **4. GTs qui ont arrêté leurs travaux**

GT Examens de laboratoire<sup>4</sup>

Dr Isabelle Rolland

GT Médecine préventive

Dr Jean-Marie Behm

GT Neurologie et sous-groupe Céphalées

Dr Alexandre Bisdorff

## **Partenaires**

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

<sup>1</sup> Décision CS 25.2.2015: "Comme la dernière recommandation du CS sur la radioprotection des patients est toujours d'actualité, il n'y a pour l'instant pas de besoin imminent pour réunir le groupe. Il est décidé de maintenir le GT en place avec la mission de surveiller le terrain. Il sera réactivé en cas de besoin."

<sup>2</sup> Décision CS 9.1.2019 : « Puisque la plupart des membres se rencontrent régulièrement lors de réunions de l'INC, il est décidé de mettre ce GT « en hibernation », ceci pour éviter tout dédoublement des travaux au niveau national. S'y ajoute que le GT ne voit plus l'intérêt à élaborer une recommandation pour la multitude de nouveaux produits oncologiques mis sur le marché, d'autant plus que cela ne concerne qu'un petit groupe de médecins. »

<sup>3</sup> Ce GT regroupe les anciens GT Violences gynécologiques et obstétriques, GT Dysplasies du col de l'utérus et GT Périnatal

<sup>4</sup> Lors de la réunion plénière du 8 décembre 2021, il a été décidé d'arrêter les travaux du GT Examens de laboratoire et de discuter des analyses dans des groupes de travail dédiés.



Depuis fin 2015, un médecin en santé publique et médecine sociale de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

A partir de 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

Depuis 2019, le CS profite d'un soutien renforcé de la part de la CEM. Ce soutien vaut pour l'accompagnement méthodologique des groupes de travail et du projet concernant la communication, mais également sur le plan d'une aide au secrétariat. Cette aide permet une augmentation significative des travaux du Conseil scientifique. Afin de garantir une meilleure homogénéité d'écriture des recommandations de bonne pratique du Conseil scientifique et une neutralité des recherches bibliographiques en vue de l'écriture d'une nouvelle recommandation de bonne pratique ou la révision d'une recommandation de plus de 5 ans, la CEM accompagne le GT tout au long de son travail de rédaction quand cela est possible et souhaité.

La Plan National Antibiotiques a accepté de collaborer avec le Conseil scientifique dans le domaine de l'élaboration des lignes de conduite sur l'antibiothérapie pour les patients. Une réunion a eu lieu entre parties en 2021 pour discuter de la mise en œuvre pratique de cette collaboration.

## Budget

Le budget propre du Conseil scientifique est inclus dans les frais de fonctionnement du Ministère de la Sécurité sociale sous le poste budgétaire « 17.0.12.260 – Frais généraux de fonctionnement ». En détail, le Conseil scientifique a droit aux positions suivantes :

- 1113 - Indemnités pour services extraordinaires
- 1200 - Indemnités pour services de tiers
- 1212 - Frais d'experts et d'études

Les frais de fonctionnement du Conseil scientifique se composent comme suit :

Objet	Montant 2020	Montant 2021
Jetons de présence pour la participation aux réunions:		
• non-fonctionnaires	8.362,50 €	4.331,25 €
• fonctionnaires	543,75 €	656,25 €
Indemnités pour la rédaction des recommandations	2.700,00 €	3.000,00 €
Facture EBSCO pour la mise à disposition des médecins du pays de la banque de données médicale DynaMed	39.873,60 € <sup>5</sup>	27.379,17 € <sup>6</sup>
Frais d'adhésion au réseau « Guidelines International Network (G-I-N)	2.095,47 €	2.015,44 €
Facture LUSIS - hébergement site, partie DynaMed	561,60 €	0 €
Facture LUSIS - adaptation site	514,80 €	0 €

<sup>5</sup> concerne la période du 1.7.2020 – 31.12.2021

<sup>6</sup> concerne la période du 1.1.2022 – 31.12.2022

Facture COMED – projet de communication du CS	18.966,00 €	18.854,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>73.617,72 €</b>	<b>56.236,66 €</b>

Pour rappel :

- Le secrétariat du Conseil scientifique est assuré par 1,5 ETP de la Cellule d'expertise médicale.
- Les membres externes du Conseil scientifique assurant l'expertise méthodologique sont également des membres de la Cellule d'expertise médicale. En 2021, 2,5 ETP ont contribué aux travaux du Conseil scientifique.
- Leurs salaires sont payés par le budget étatique. Ils ne touchent pas de jetons de présences pour assister aux réunions du Conseil scientifique.

### 3. NOS RÉSULTATS

#### LES RÉUNIONS

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 6 fois en 2021 aux dates suivantes :

- 13 janvier 2021
- 24 mars 2021
- 5 mai 2021
- 14 juillet 2021
- 13 octobre 2021
- 8 décembre 2021

L'entrevue annuelle avec le Ministre de la Sécurité sociale, a eu lieu en date du 3 mars 2021. La Ministre de la Santé s'est excusée pour des raisons liées à la pandémie COVID-19.

Au cours de l'année 2021, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- |                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| • GT Autisme                         | 1 réunion  |
| • GT Cannabis                        | 1 réunion  |
| • GT Douleurs thoraciques            | 1 réunion  |
| • GT Examens de laboratoire          | 1 réunion  |
| • GT Hospitalisation à domicile      | 1 réunion  |
| • GT Immunoglobulines                | 1 réunion  |
| • GT Laboratoire                     | 1 réunion  |
| • GT Lombalgie                       | 1 réunion  |
| • GT Mort cérébrale                  | 3 réunions |
| • GT Prévention en médecine générale | 1 réunion  |
| • GT Santé de la femme               | 2 réunions |

Madame le Dr Thérèse Staub, médecin-spécialiste des maladies infectieuses, responsable du GT Antibiothérapie, représente le Conseil scientifique dans le Comité de Pilotage du Plan National Antibiotiques.

Lors de l'entrevue annuelle, le Ministre de la Sécurité sociale, M. Romain Schneider, a proposé que le Conseil scientifique assiste au GT4 « La santé par la prévention : vers un

changement de paradigme » du Gesundheitsdësch. Les représentants nommés sont le Dr Marie Barth (membre effectif) et le Dr Isabelle Rolland (membre suppléant).

Dans sa fonction d'experte en méthodologie pour le Conseil scientifique le Dr Isabelle Rolland a été invitée à :

- représenter le Conseil scientifique dans les travaux de certains groupes de travail du Plan Maladies rares,
- siéger dans le groupe de travail sur les réseaux de compétence auprès de la Direction de la Santé.

## **LES PUBLICATIONS**

En 2021, le Conseil scientifique a mis en ligne les 19 publications suivantes :

Publications du **GT COVID-19** :

- L'utilisation du molnupiravir dans le traitement de la COVID-19 (17 décembre 2021)
- L'utilisation des anticorps monoclonaux (ACMC) dans la prise en charge de la Covid-19 (Mise à jour 12/2021) (17 décembre 2021)
- L'utilisation des anticorps monoclonaux (ACMC) dans la prise en charge de la Covid-19 (15 juin 2021)

Publications du **GT Examens de laboratoire** :

- Examens de laboratoire dans le diagnostic d'une anémie en médecine générale (Version longue) (5 mai 2021)
- Examens de laboratoire dans le diagnostic d'une anémie en médecine générale (Arbre décisionnel) (5 mai 2021)

Publications du **GT Lombalgies** :

- Prise en charge des lombalgies (Version longue) (14 juillet 2021)
- Prise en charge des lombalgies (Arbre décisionnel) (14 juillet 2021)
- Les lombalgies aiguës communes (Version patients) (14 juillet 2021)
- Akute Kreuzschmerzen (Patienteninformation) (14 juillet 2021)

Publication du **GT Mort cérébrale** :

- Constat d'un décès par mort cérébrale en vue d'un prélèvement d'organes (Version longue) (8 décembre 2021)

Publications du **GT Oncologie** :

- Référentiel national des mélanomes malins cutanés (13 janvier 2021)

Publications du **GT Prévention en médecine générale** :



- Prévention en médecine générale : l'adolescent et l'adulte (Version longue) (24 mars 2021)
- Prévention en médecine générale : Fiche pratique pour l'adulte (Version longue) (24 mars 2021)
- Prévention en médecine générale : Fiche pratique pour l'adolescent (Version longue) (24 mars 2021)

Publications du **GT Risques vasculaires** :

- Le risque cardio-vasculaire (Version patients) (14 juillet 2021)
- Das kardiovaskuläre Risiko (Patienteninformation) (14 juillet 2021)

Publications du **GT Santé de la femme** :

- Violences gynécologiques et obstétricales (Version longue) (14 juillet 2021)
- Indications de la césarienne programmée à terme au Luxembourg (Mise à jour version longue) (14 juillet 2021)
- Indications de la césarienne programmée à terme au Luxembourg (Mise à jour version courte) (14 juillet 2021)

## LES VIDÉOS

En 2021, de courtes vidéos ont pu être mises en ligne dans le cadre du projet de communication du Conseil scientifique :

**Vidéos destinées aux professionnels de santé :**

- La prise en charge des lombalgies
- Die Behandlung von Kreuzschmerzen
- La prise en charge des insomnies primaires en médecine générale
- Die Behandlung von Schlafstörungen
- La prise en charge de l'hypertension artérielle
- Die Behandlung des Bluthochdrucks
- La prise en charge des dyslipidémies
- Die Behandlung von Dyslipidämien
- La prise en charge de la rhinosinusite
- Die Behandlung der Rhinosinusitis
- La prise en charge de la bronchite aiguë
- Die Behandlung der akuten Bronchitis

### **Vidéos destinées au grand public :**

- Des recommandations de bonne pratique médicale : pourquoi ? - Présentation du Conseil scientifique au grand public
- Nationale Leitlinien: warum? - Patienteninformation
- L'AVC expliqué aux patients
- Der Schlaganfall: Patienteninformation
- Le diabète expliqué aux patients
- Diabetes: Patienteninformation

Ces vidéos sont accessibles en ligne sur le site du Conseil scientifique (<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/videos.html>), sur son compte LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/conseil-scientifique-secteur-sante>) et sur son canal YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCf1aOpibkUZt0nULtKnWkDQ/videos>).

Le CS remercie tous les professionnels de santé qui ont contribué aux tournages. Sans eux ces vidéos n'auraient pas pu exister.

### **AUTRES PUBLICATIONS**

En date du 24 mars 2021, le Conseil scientifique a publié son rapport d'activité 2020 qui est disponible sous le lien suivant :

<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/publications/rapports-activites/rapport-d-activite-2020.html>

### **LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS**

Le sujet principal a encore été celui de la pandémie de SARS COV-2. Les réunions ont, pour la plupart, continué à se tenir par vidéoconférence, ce qui ne facilite pas l'échange entre les membres. En automne, les médecins de la Direction de la Santé ont dû réorganiser leur travail à la suite de la réouverture de quelques centres de vaccination. Etant donné que plusieurs d'entre eux coordonnent les travaux de certains groupes de travail, ceci a eu des répercussions négatives sur le fonctionnement du Conseil scientifique.

La procédure d'urgence mise en place en 2020 pour permettre, dans le contexte très spécifique de la pandémie, au GT COVID-19 d'élaborer des recommandations en toute vitesse a fait ses preuves. Les membres de ce groupe de travail se sont montrés très flexibles en relisant les textes proposés dans les délais très courts imposés par la nécessité de publier les nouvelles lignes de conduite en urgence.

Un autre sujet qui a pris beaucoup de temps reste celui de la visibilité du Conseil scientifique et le projet des stratégies de communication qui en est né en 2019. Dans le but d'augmenter l'adhérence des médecins aux lignes de conduite nationales par une meilleure connaissance de celles-ci, un budget avait été accordé au Conseil scientifique pour soutenir les démarches en ce sens. Le montant accordé pour l'exercice 2021 s'élève à 19.000 €.

Un groupe de travail avait été institué en 2019 afin d'élaborer une stratégie de communication à l'intention du corps médical et du grand public. Cette stratégie prévoit entre autre la collaboration avec une agence de communication spécialisée dans le domaine de la production de vidéo et de courtes animations, faute d'expertise dans le domaine du design

notamment pour la production de clips vidéos et l'ouverture d'un compte professionnel chez LinkedIn et d'un canal YouTube.

A travers le canal YouTube et la mise en ligne de vidéos, l'idée est de faire passer des messages clefs sur les recommandations publiées dans une forme concise, à destination du corps médical (vidéos « experts ») ainsi que du grand public (vidéos « patients »). Pour toutes les vidéos, la réalisation technique a été confiée à l'agence de communication COMED.

En 2021, 6 vidéos destinées aux professionnels de santé ainsi que 3 vidéos pour les patients ont pu être mises en ligne. Chaque vidéo a été produite en deux versions : l'une sous-titrée en français, l'autre en allemand.

Un dernier sujet approfondi en cours d'année est la décision de créer un manuel de qualité et de revoir les procédures du Conseil scientifique. Sur base des procédures existantes, la CEM a proposé un plan de toutes celles à prévoir dans le manuel qualité. Plusieurs fiches pratiques ont été validées en 2021, mais le travail continuera en 2022.

## **LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE**

### **Secrétariat**

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

### **Site internet**

Le Conseil scientifique dispose d'une présence internet sur le site [www.conseil-scientifique.public.lu](http://www.conseil-scientifique.public.lu).

Le site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données DynaMed, pour laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques du site internet régulièrement mises à jour sont les Recommandations et les Actualités.

En 2021, 4.904 visiteurs ont consulté un total de 18.809 pages sur le site du Conseil scientifique (p.m. : en 2020, 5.992 visiteurs avaient consulté un total de 23.398 pages).

En 2021, une nouvelle rubrique montrant le répertoire des recommandations du Conseil scientifique selon mots-clés et selon les groupes de travail a été ajoutée sous la section « Recommandations ». Elle permet de faciliter au visiteur la recherche ciblée des recommandations publiées.

### **Page LinkedIn**

Dans le cadre de son projet de communication, le Conseil scientifique a créé une page LinkedIn, destinée surtout à faire connaître au public intéressé la mise en ligne de nouvelles publications. Sur cette page, le Conseil scientifique rappelle également, lors de journées internationales d'un sujet spécifique, les lignes de conduite publiées pour cette thématique.

### **DynaMed**

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données DynaMed d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 5400 sujets, DynaMed offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. DynaMed est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

En total, 669 médecins étaient abonnés à DynaMed au 31.12.2021.

### **Newsletter**

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed, ainsi qu'à diverses institutions.

Les recommandations du Conseil scientifique sont aussi publiées régulièrement dans le bulletin « Le Corps médical » de l'AMMD et sur le site internet du CS. Certaines recommandations sont également envoyées par mail aux médecins du pays par la Direction de la Santé.

Afin de se conformer à la directive européenne sur la protection des données, un chapitre relatif à la protection des données est inclus dans chaque newsletter envoyée.

## **4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2021**

### **FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCES**

<b>Organe</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux de présence</b>
CS plénière	7	79%
GT Autisme	1	92%
GT Cannabis	1	89%
GT Douleurs thoraciques	1	57%
GT Examens de laboratoire	1	71%
GT Hospitalisation à domicile	1	100%
GT Immunoglobulines	1	86%
GT Lombalgies	1	75%
GT Mort cérébrale	3	88%
GT Prévention en médecine générale	1	86%
GT Santé de la femme	2	88%

### **CONCLUSION**

Le travail du Conseil scientifique a été impacté en 2021 encore par la pandémie Covid-19. Les mesures mises en place par le Gouvernement ont eu des répercussions sur la façon de travailler. Le secteur médical a été en 1<sup>e</sup> ligne pour combattre le virus et les membres tant du Conseil scientifique que des groupes de travail ont eu d'autres priorités que de se focaliser sur le travail du Conseil scientifique.

La plupart des réunions ont eu lieu par vidéoconférence. Cette façon de travailler a été bien accueillie par les membres. Certains groupes de travail ont cependant préféré attendre la



possibilité de se voir en présentiel, leur manière de travailler n'étant que peu compatible avec les restrictions imposées.

Des membres de la CEM ont continué à prendre le relais dans la plupart des groupes de travail actifs en 2021, de sorte que le travail a pu avancer bien que certains médecins, surtout ceux de la Direction de la Santé, étaient moins disponibles que d'habitude. Il a néanmoins fallu de la part de tous les membres impliqués dans l'élaboration des recommandations la bonne volonté de mettre à disposition du Conseil scientifique leur temps précieux, sans laquelle la publication de toutes les recommandations énumérées ci-avant n'aurait pas été possible.

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers. En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater que le nombre de ceux qui se sont réunis a de nouveau légèrement baissé, passant de 12 en 2020 à 10 en 2021. Ceci est dû à la situation sanitaire difficile, comme indiqué auparavant. Il est à noter que beaucoup de travail est effectué hors réunion et les membres s'échangent via mail.

Pour mémoire : les membres touchent pour chaque réunion une indemnité fixée à 18,75 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 75 € par réunion. Les membres de la CEM ne touchent pas de jetons de présence ni pour les réunions plénières, ni pour leur participation aux groupes de travail.

Pour ce qui est de la diffusion des recommandations, la création de la page LinkedIn a permis au Conseil scientifique de mieux relayer l'information au corps médical. Alors qu'au début de la création de cette page, le secrétariat a passé du temps à se connecter au corps médical présent sur LinkedIn, entretemps les messages du Conseil scientifique ne passent pas inaperçus et les professionnels de santé demandent d'être ajoutés à son réseau.

## 5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2022

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2022 sur les sujets suivants, à condition que les mesures sanitaires le permettent :

### **GT Antibiothérapie ambulatoire**

Coordinatrice : Dr Thérèse STAUB

- Evaluation des recommandations du Conseil scientifique en matière d'antibiothérapie
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

### **GT Antibiothérapie hospitalière**

Coordinateur : M. Yves BRUCH

- Travailler sur les stratégies de lutte contre les infections en milieu hospitalier

### **GT Autisme**

Coordinateur : Dr Jean-François VERVIER

- Etablir les référentiels pour le dépistage et la prise en charge des troubles du spectre autistique au Luxembourg



## **GT Cannabis**

Coordinateur : M. Yves BRUCH

- Elaborer une recommandation sur les indications légales de l'usage du cannabis médicinal

## **GT Chirurgie ambulatoire**

Coordinatrice : Dr Florence ROMANO

- Procéder à la mise à jour de la recommandation publiée en 2014

## **GT Coronaropathies**

Coordinateur : Dr Julien DARMIAN

- Travailler sur les normes auxquelles doivent répondre les services hospitaliers d'urgence, notamment la filière coronaropathies

## **GT COVID**

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Surveillance du terrain et intervention rapide en cas de besoin par l'élaboration d'une recommandation en relation avec le COVID

## **GT Diabète**

Coordinatrice : Dr Françoise BERTHET

- Mise à jour de la recommandation publiée en 2017

## **GT Douleurs thoraciques**

Coordinateur : Dr René METZ

- Elaboration d'une ligne de conduite sur la prise en charge des douleurs thoraciques STEMI négatives aux services d'urgences

## **GT Gériatrie**

Coordinateur : Dr Julien DARMIAN

- Travailler sur les normes auxquelles doivent répondre les services hospitaliers d'urgence, notamment la filière gériatrie

## **GT Hospitalisation à domicile**

Coordinateur : Dr Julien DARMIAN

- Définir l'hospitalisation à domicile en termes de moyens à mettre en œuvre pour permettre une mise en place correcte de ce nouveau type d'hospitalisation, axé spécifiquement sur les patients dialysés

## **GT Imagerie médicale**

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

## **GT Immunoglobulines**

Coordinateur : M. Yves BRUCH

- Elaborer une recommandation proposant une priorisation des prescriptions en vue d'éviter le gaspillage de immunoglobulines intraveineuses, utilisées en milieu hospitalier

## **GT Immunomodulateurs**

Coordinatrice : Dr Françoise BERTHET

- Mise à jour de la recommandation publiée en 2016

## **GT Information des patients**

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Mise à jour de la recommandation publiée en 2017

## **GT Obésité**

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Mise à jour de la recommandation publiée en 2013

## **GT Oncologie**

Coordinateur : Dr Guy BERCHER

- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

## **GT Risques vasculaires**

Coordinateur : Dr René METZ

- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

## **GT Santé de la femme**

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Elaborer une recommandation sur la bonne pratique d'une procréation médicalement assistée afin de protéger la santé des femmes concernées

## **GT Stratégies de communication**

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Publication de vidéos animées destinées au grand public